



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 6 Mai 2022

PROCES -VERBAL

Le Conseil Municipal convoqué 25 Avril 2022, s'est réuni en réunion ordinaire, le 6 Mai 2022 à 20 h 30, à la salle communale au 41, rue des Préaux,

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry				
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain		Antonio Soria		
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Verger Christelle				

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 Mars 2022 est adopté sans observations particulières.

I/ Redevances d'Occupation du domaine public (électricité, gaz et téléphone)

Les conseillers acceptent par délibération à l'unanimité, les redevances d'occupation du domaine public qui sont les suivantes en TTC :

- Réseaux de transports et de distribution des lignes basse tension = 221 €
- Concession de gaz = 966 €
- Réseaux de gaz = 301 €
- Occupation provisoire réseau gaz = 5 €
- Ouvrages de télécommunications = 1 038,30 €

II/ Branchements aux réseaux eau et assainissement

Le Conseil avait pris une délibération sur les participations aux branchements d'eau et d'assainissement dans sa séance du 17/12/2021. Cependant, les tarifications appliquées sur la délibération sont insuffisantes compte tenu de l'augmentation des prix de revient pour ces travaux. C'est pourquoi, les conseillers à l'unanimité, décide de modifier les tarifications préalables comme suit :

- Branchement d'assainissement = 3 500 € H.T.
- Branchement d'eau = 2 500 € H.T.

Ces branchements raccordent la limite de propriété aux réseaux existants (Référence délibération n°25/2022).

III/ Délibération sur les différentes tarifications eau et assainissement

Les tarifications des m3 d'eau et d'assainissement avaient été révisées par le Conseil dans sa séance du 12/02/2021. Cependant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et par délibération, de regrouper l'ensemble des tarifications appliquées sur les différentes délibérations, sans les modifier, pour n'en avoir qu'une. Elles sont les suivantes :

- M3 d'eau = 1,30 € H.T.
- M3 d'assainissement = 2,20 € H.T.
- Compteurs non intégrés aux citerneaux (facturés en cas de casse ou de gel) = 70 €
- Les citerneaux (facturés systématiquement) = 250 € H.T.
- Les compteurs intégrés dans les citerneaux (facturés en cas de casse) = 100 € H.T.
- La location des compteurs (compteurs simples et intégrés) = 20 € H.T.

IV/ RGPD (Centre de Gestion du 54)

Mme le Maire informe le Conseil que la convention avec le Centre de Gestion 54 doit être renouvelée. Elle donne pour mission à cet organisme de garantir la protection des données informatiques de la Mairie. La cotisation 2022 est fixée à 136,10 € TTC. Les conseillers sont favorables à l'unanimité à cette reconduction et mandatent Mme le Maire pour signer la convention qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et expira le 31/12/2024.

V/ Vente d'un terrain rue de la Croix St-Loup

Des administrés souhaitent acquérir une parcelle communale située rue de la Croix St Loup, cadastrée SA n+39, d'une superficie de 460 m2. Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent de vendre ce terrain pour un montant TTC de 5 200 € (hors frais qui sont à la charge de l'acquéreur) et mandatent Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

VI/ Eclairage public Chemin du Gué

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal, du projet d'extension du réseau électrique Chemin du Gué, afin de finir de viabiliser les terrains communaux qui pourront être ensuite vendus. Le Syndicat d'Electrification a établi une convention financière pour l'étude de faisabilité de ces travaux. Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette convention et mandate Mme le Maire pour la signer. La participation communale pour cette étude est fixée à 2 375, 52 €.

VII/ Subventions travaux église

Le rapport remis par la société « Osmos Group » concernant l'étude de stabilité de l'Eglise St Loup, préconise des travaux pour un montant H.T. de 2 174 044 €. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour financer ces travaux, de solliciter des subventions comme suit :

- DRAC : 40 %, soit 869 617 €
- Région : 20%, soit 434 809 €
- DSIL : 30%, soit 652 213 €

VIII/ Remplacements urgents des personnels

Mme le Maire rappelle que le remplacement d'un agent nécessite systématiquement une délibération. Cependant, dans le cas des agents du service de restauration scolaire, le caractère d'urgence lié notamment au service et à l'encadrement d'un effectif important d'enfants, est incompatible avec le système administratif. C'est pourquoi, elle demande au Conseil de se prononcer sur une délibération d'autorisation permanente pour recruter en cas d'absence de ces personnels, un agent sous contrat. Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.

IX/ Avenants aux contrats CDI et CDD

Considérant l'arrêté du 19/04/2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance à compter du 1^{er} mai 2022, les indices de salaires liés au contrat à durée indéterminée et au contrat à durée déterminée doivent être augmentés par avenants. Le Conseil adopte à l'unanimité, la délibération qui reprend cette législation et mandate Mme le Maire pour signer les avenants de ces contrats.

X/ Informations du Maire et questions diverses

Madame le Maire :

- informe du devis pour le feu d'artifice du 14/07/2022 d'un montant de 1 600 € TTC.
- Présente le dispositif de téléconsultation. C'est une alternative qui pourrait pallier à la désertification médicale dans un accès à la santé simplifié pour le diagnostic des cas médicaux les plus courants. Elle souhaite une réflexion du Conseil Municipal sur cet équipement et la mise en place de ce service.
- fait part de la Commission d'Appel d'Offres qui aura lieu Samedi 14/05/2022 à 10 H 00 relative à l'ouverture des plis de la Phase II des travaux de l'Ecole.
- revient sur l'intervention du SMAEP auprès des conseillers. Ce syndicat qui gère les réseaux d'eau des communes qui le composent, a présenté ses missions durant cette réunion.
- rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022 et recense les conseillers présents pour la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 50 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 12 Mai 2022



Mme le Maire,

Christina Rangdet

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christina Rangdet", written over a faint rectangular stamp or box.

